

groupe relativement petit qui contrôle une grande partie des ressources. Dans ce cas, cependant, nous avons à faire à un groupe important de cultivateurs, ce qui rend très difficile d'atteindre au résultat désiré par ce programme. Les règlements seront promulgués en temps et lieu, nous dit-on, et les agriculteurs devront s'en accommoder, quels qu'ils soient. Mais les hommes d'affaires aussi, monsieur l'Orateur, et les hommes d'affaires rendent service à ces agriculteurs. Le fléchissement éventuel de l'économie, par suite de la réduction des dépenses dans la région des Prairies, notamment en Saskatchewan, ne peut même être évalué. Déjà, nous constatons un marasme grave dans les Prairies, et surtout dans le centre de la région, où le programme, espère-t-on, produira ses principaux effets. C'est une chose dont on n'a pas tenu compte à l'égard du programme.

● (4.40 p.m.)

L'agriculture est la principale ressource économique des trois provinces des Prairies. Au lieu de réduire le revenu de l'agriculture, nous devrions l'accroître. Nous devrions nous assurer qu'il soit fort, positif et progressiste. Le programme est essentiellement négatif, et l'agriculteur et l'homme d'affaires ignorent ce qu'il leur réserve pour l'avenir. Celui qui peut soustraire à la production une étendue considérable de ses terres et les mettre en jachère cet été, n'a pas idée de ce qu'il en fera l'an prochain. La semaine dernière, j'ai assisté à dix réunions en Saskatchewan et parlé à plus de 900 ou 1,000 agriculteurs. Bien plus, monsieur l'Orateur, je les ai écoutés. A chacune des réunions, on posait toujours la même question: «Fort bien pour cette année, mais qu'allons-nous faire l'an prochain? Que fait-on quand on a une superficie considérable en jachère d'été qui sera prête à être cultivée l'année suivante? Allons-nous toute la cultiver? En résultera-t-il plus d'excédents de blé?»

Le gouvernement dresse-t-il déjà des projets pour l'avenir sans en parler à personne? A-t-il un beau petit groupe de planificateurs qui s'arrangent déjà pour nous empêcher de cultiver nos terres l'an prochain aussi? Est-ce là ce qui se prépare? Je le dis en toute conscience, au point de vue moral et économique, les habitants de la région ont le droit de savoir ce qui les attend. Avant tout, l'agriculteur est un planificateur. Il doit l'être. L'activité à laquelle l'agriculteur se livrera l'année suivante doit être alignée sur celle qu'il adoptera dans deux ans. Si on affecte la terre au fourrage, évidemment, il faudra avoir un troupeau de vaches pour utiliser ce fourrage,

[M. Gleave.]

ou bien il doit y avoir en perspective un marché quelconque où on puisse l'écouler. Autrement, les choses ne peuvent s'arranger.

Si certaines étendues des terres sont affectées au fourrage, le gouvernement songe-t-il à intensifier l'élevage? Si, cette année, on met une partie en jachère, qu'en fera-t-on l'an prochain? Si le gouvernement dresse un programme embrassant trois ou quatre années, il a peut-être raison, alors, de proposer un tel programme au pays. Mais il n'en est rien. Son programme actuel n'englobe qu'une année. Nous exprimons un de nos mythes en disant que la Saskatchewan est le pays de l'an prochain. C'est une chose que le ministre devrait bien savoir. Sans doute n'est-il pas lui-même cultivateur, mais il ne faut pas être cultivateur pour apprendre à reconnaître les faits. Il devrait certainement savoir que c'est le pays de l'an prochain.

Je vous cite l'exemple d'un homme qui est venu me trouver, me demandant ce qu'il pourrait bien faire. Il m'a dit: «Je cultive 2,000 acres et j'ai 200 têtes de bétail.» C'est donc une affaire assez importante. Il a poursuivi: «Ce programme m'ôtera le droit de vendre du blé. Si je perds ce droit parce que je ne puis m'adapter à ce programme, mon revenu net en sera diminué d'autant. Ce que je dois faire d'ici deux ou trois mois, c'est trouver le moyen d'adopter une autre entreprise à ma ferme.» Il parlait d'élever des porcs. Je ne sais s'il l'entreprendra ou non. «Il faut, a-t-il dit, que je monte une autre affaire au sein de la mienne pour compenser les revenus du quota que je vais perdre à cause de ce programme.»

Voyez le cas de celui qui, depuis deux ou trois ans, s'est efforcé de s'adapter aux fluctuations du marché dont il avait connaissance et qu'il prévoyait. Il a réduit ses emblavures et cherché à s'adapter. Où en est-il maintenant à la suite de ce programme? Il s'aperçoit qu'il est sévèrement pénalisé et dans l'impossibilité de réaliser une conversion économique selon le programme du gouvernement.

Dans l'ensemble, ce programme s'appliquera à partir de la rivière Rouge à Winnipeg jusqu'à la rivière de la Paix à Fort Saint-Jean, soit une superficie d'environ 2,000 milles; il englobera tous les cultivateurs, depuis ceux du Sud du Manitoba dont un grand nombre, pratiquant la culture intensive avec récoltes successives, ont renoncé d'emblée à l'idée des jachères d'été, jusqu'aux cultivateurs de la grande plaine de la région sèche où l'on fait une récolte sur deux ou sur trois, en passant par l'éleveur de bétail qui peut être un éleveur exclusif dont le revenu tout entier provient du bétail et pour lequel le grain est d'importance secondaire ou un